



Accréditation du dispositif d'accompagnement pour l'offre: L'école en action – Prévention du stress au travail

« L'école en action – Prévention du stress au travail »

RADIX coordonne et diffuse l'offre « L'école en action – Prévention du stress au travail » sur mandat de et en collaboration avec Promotion Santé Suisse. « L'école en action » est une offre qui vise à améliorer la santé des personnels de l'école (enseignant·e·s ou non). L'offre s'adresse à toutes les écoles publiques ou privée de tous niveaux. La démarche débute par une analyse de la situation au travail menée grâce à l'outil d'enquête en ligne Job Stress Analysis (JSA) de Promotion Santé Suisse, évaluant les ressources, les charges et le bien-être général des personnes à l'échelle de l'école et de l'équipe. Ce bilan de la qualité de vie au travail permet d'identifier les améliorations possible. Les écoles élaborent ensuite, de manière participative, des mesures à mettre en place. Les écoles participantes sont accompagnées tout au long du processus par un·e professionnel·le externe à l'école appelé·e « dispositif d'accompagnement » (ci-après DA). L'annexe du présent document contient une représentation graphique du processus de mise en œuvre de « L'école en action ». Les dispositifs d'accompagnement sont accrédités dès lors qu'ils remplissent certains critères (voir critères d'acceptation et prestations d'assurance qualité à partir de la page 2 du présent document).

Des informations complémentaires sur l'offre sont disponibles sur www.ecole-en-action.ch.

Avantages pour les dispositifs d'accompagnement accrédités

1. Promotion Santé Suisse met à disposition l'instrument d'analyse JSA. Le module spécifique aux écoles est exclusivement à disposition des écoles qui se font accompagner par un DA dans le cadre de « L'école en action ».
2. Les instances de coordination cantonales et/ou RADIX mettent en relation les écoles intéressées avec les DA.
3. Une liste des DA est publiée sur www.ecole-en-action.ch. Selon les accords cantonaux, les écoles intéressées peuvent ainsi directement contacter les DA.
4. Le DA profite des expériences et pratiques liées au projet depuis le début de sa mise en œuvre ainsi que son évaluation. Le DA a l'occasion d'échanger avec d'autres partenaires actifs dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre.

Lausanne, août 2024/RADIX



Accréditation

Les personnes intéressées à devenir dispositifs d'accompagnement s'adressent aux responsables du projet auprès de RADIX.

Critères à remplir

1. Disposer d'une formation et/ou d'une expérience pratique dans le développement organisationnel en milieu scolaire ou dans l'accompagnement d'écoles.
2. Disposer d'une formation et/ou d'une expérience pratique dans la promotion de la santé en entreprise ou dans la santé du personnel enseignant.

L'accréditation est personnelle et fait l'objet d'une convention écrite. Afin de conserver son accréditation, l'accompagnant·e doit fournir diverses prestations qui permettent de garantir la qualité de l'accompagnement du processus dans le cadre de l'offre.

Assurance qualité

1. Les DA suivent une formation obligatoire dispensée par RADIX.
Durée: 2,5 jours sous la forme de trois journées réparties sur 12 à 18 mois¹. Coût: CHF 850.00
2. Une fois accrédité, le DA doit assister à une intervision au moins tous les trois ans. Ces interventions sont organisées par RADIX une à deux fois par an.
Durée: env. 3h. Coût: la participation est gratuite.
3. Le DA conclut une convention avec les écoles suivies dans le cadre de « L'école en action ». Celle-ci contient toujours ce qui suit:
 - a. Le DA accompagne les écoles du premier entretien jusqu'à l'évaluation, voire à la répétition de l'analyse.
 - b. Le DA veille au respect de la protection des données et règlemente l'utilisation des données au niveau de l'école, notamment en ce qui concerne l'accès pour des tiers, conformément aux réglementations dans l'offre « L'école en action ».
4. Tous les 3 ans au moins, le DA fournit à RADIX une évaluation de la part d'une école accompagnée. Cette évaluation permet de prouver qu'il a accompagné et conseillé une école pendant toute la durée du processus de l'offre « L'école en action » et que l'école a été satisfaite des prestations de conseil. Un questionnaire d'évaluation en ligne est mis à disposition par RADIX.

Conditions générales

1. Le DA est prêt à mettre ses expériences à la disposition d'autres DA accrédités et des écoles, ainsi qu'à la direction du projet « L'école en action ».
2. La participation à une formation de mise à jour en cas de nouveautés majeures dans l'instrument d'analyse JSA est considérée comme un investissement et est à la charge de du DA.

¹ RADIX met en place une formation à partir de 3 participant·e·s.

3. Les DA sont soumis au secret professionnel. Cette obligation persiste également une fois la prestation de conseil terminée.
4. Les DA sont professionnellement indépendants et de ce fait responsables des prestations qu'ils/elles fournissent.
5. Les DA respectent l'obligation de diligence, de manière à ne créer aucune incidence négative pour Promotion Santé Suisse et RADIX avec l'offre « L'école en action » et l'instrument d'analyse JSA.
6. Si les mesures d'assurance qualité ne sont pas avérées, les deux parties peuvent résilier l'accréditation en respectant un délai de 12 mois.
7. Les moyens de communication pour l'offre « L'école en action » (brochure, site Internet, présentations etc.) mentionnent de manière appropriée les mandataires et les partenaires mettant en œuvre l'offre « L'école en action » ou contiennent un lien vers le site Internet www.ecole-en-action.ch.

J'accepte ces dispositions et m'engage dans la procédure qui me permettra de recevoir l'accréditation pour « L'école en action – Prévention du stress au travail ».

Nom, prénom _____

Institution et canton _____

Adresse de facturation _____

Lieu, date _____

Signature _____

RADIX, en collaboration avec Promotion Santé Suisse, confirme que la personne susmentionnée peut s'engager dans la procédure d'accréditation pour « L'école en action ».

Louisa Sang, responsable du projet « L'école en action »

Lieu, date _____

Signature _____

Prière de retourner ce document signé accompagné de votre CV à:

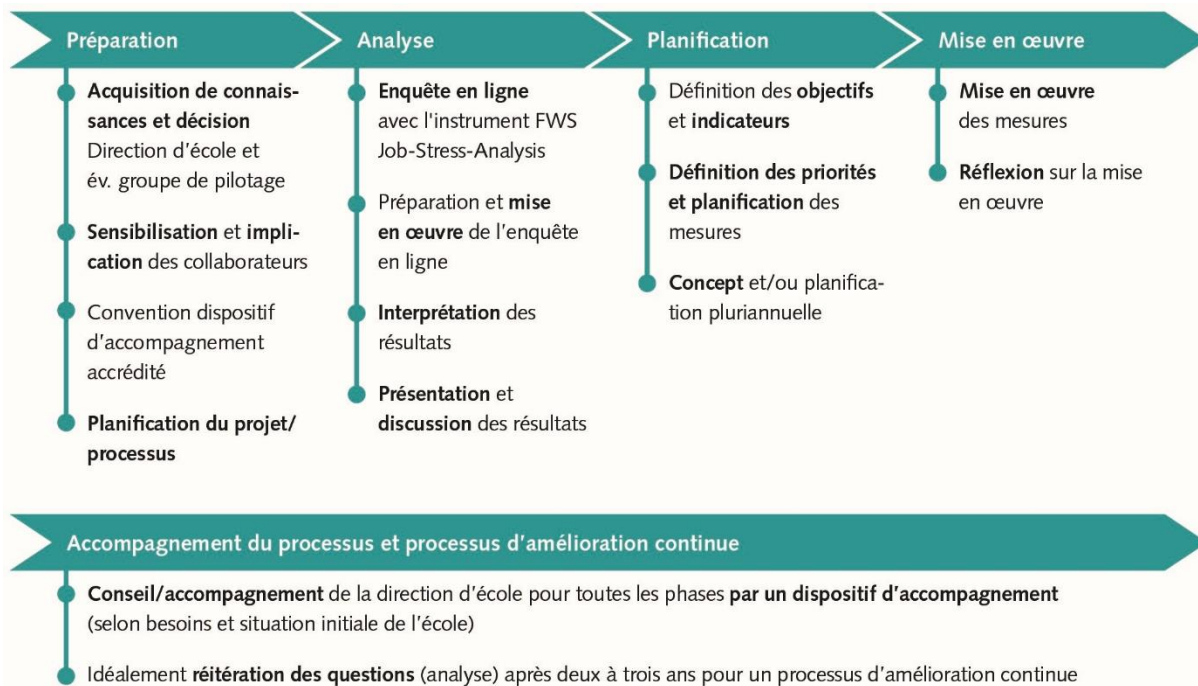
RADIX Fondation suisse pour la santé,

Louisa Sang Avenue de la gare 52, 1003 Lausanne ou sang@radix.ch

Annexe

Pratique systématique de la promotion de la santé en entreprise avec « L'école en action »

Le processus ci-après montre le déroulement de la mise en œuvre de « L'école en action » dans les écoles:



Préparation

La direction de l'école et les DA développent des connaissances et les transmettent aux collaborateurs et collaboratrices. La direction de l'école planifie le projet en collaboration avec le DA et éventuellement le groupe de pilotage. Il est essentiel de sensibiliser les collaborateurs·trices et autres personnes clés et de s'assurer de leur engagement.

Analyse

Le DA accompagne la direction de l'école dans la commande de l'instrument d'analyse JSA, la mise en place technique et la réalisation de l'enquête. Le DA accompagne l'école dans l'analyse et l'interprétation des résultats. La direction de l'école présente, si possible en collaboration avec le DA, les résultats de l'enquête.

Planification

La direction de l'école planifie des objectifs et mesures de manière participative et définit des indicateurs pour vérifier la réalisation des objectifs fixés. Tout cela permet d'élaborer un concept et/ou d'intégrer la planification dans une planification pluriannuelle.

Mise en œuvre

La direction de l'école ou un groupe de pilotage prend la responsabilité de la mise en œuvre des mesures et mandate les responsables des sous-projets / des groupes de travail. Les mesures sont mises en place et régulièrement revues et adaptées, le cas échéant. Le DA est sollicité en cas de besoin ainsi que pour la poursuite éventuelle du processus. Il est judicieux de réitérer l'enquête (avec JSA) après 2 à 3 ans. Le processus recommence alors au stade de l'analyse.